

Publics, prérequis et modalités d'accès

- Groupe de 12 Personnes maximum.
- Chef d'entreprise, Personnel RH et/ou d'exploitation.
- Pas de prérequis
- **Personnes en situation de handicap** : l'accessibilité peut être adaptée (nous contacter pour étudier votre situation)

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux participants de :
- Maîtriser la réglementation sociale européenne applicable aux conducteurs.
 - Comprendre et analyser les différentes dispositions Françaises et Européennes en matière de temps de travail, de conduite et de repos.

Intervenant

Alexis MORET
(Responsable Juridique)

Durée, Date et Lieu

- 7 heures de formation
- **Judi 17 Octobre 2024**
- **Nouveaux locaux de la FNTR Pas-de-Calais** : 230 Allée du Luxembourg, Zone Artoipôle II, 62128 Wancourt
- 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Tarif

- **550€ HT adhérents FNTR 62**
- **650€ HT non adhérents**

Programme de Formation

1. LA REGLEMENTATION NATIONALE

- Le temps de service journalier et hebdomadaire.
- Le travail de nuit.
- Autres dispositions de la réglementation nationale

2. LA REGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE

- Temps de conduite continue, journalière et hebdomadaire.
- Interruption de conduite.
- Temps de repos journalier et hebdomadaire.
- Dispositions diverses : attestations de non activité, double équipage, repos hebdomadaire hors cabine...
- Paquet mobilités : Les nouvelles mesures entrées en vigueur depuis 2020

3. CONTROLER L'ACTIVITE : OBLIGATIONS ET SANCTIONS

- L'utilisation des outils de contrôle sur les temps de travail et de repos.
- Anticiper les risques et les infractions à la réglementation des temps de conduite
- Informer le salarié des sanctions encourues.

QUESTIONS / REPONSES

Moyens pédagogiques

- Diaporama projeté sur grand écran + manuel de formation remis à chaque participant en début de séance
- Exercices pratiques

Suivi et évaluation de l'action de formation

- Emargement par les stagiaires et le formateur / attestation individuelle de suivi de la formation
- QCM en fin de session / Questionnaire d'évaluation de la formation

Convention de formation : adressée à l'inscrit dès réception du bulletin d'inscription.

Attestation de suivi de stage : Elle sera adressée à l'issue du stage avec votre facture.

Annulation et abandon : Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir 8 jours avant le début de la formation.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

EURL TRANSPORTS 62

Zone Artoipôle II – 230 Allée du Luxembourg – 62128 WANCOURT

☎ 03 21 55 01 48 ✉ a.moret@fntr62.fr

SIRET 320 651 391 00023 – APE 9299Z Enregistrement N°31 62 02 449 62